

Adhésion au service TAD



Vos coordonnées

Civilité : Madame Mademoiselle Monsieur Date de naissance : / /

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. fixe : E-mail :

Tél. mobile :

Êtes-vous déjà adhérent au service TAD ou TPMP ? Oui Non

Le réseau des lignes de bus apporte-t-il une réponse, même partielle, à vos besoins de déplacements ? Oui Non

En signant ce formulaire, je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et j'accepte les conditions générales d'adhésion et d'utilisation du service.

Signature obligatoire
Adhérent ou représentant légal

Votre souhait d'adhésion

JE SOUHAITE ADHÉRER AU SERVICE TAD.

Pour des trajets d'arrêt à arrêt accessibles à tout public, sans condition particulière.

Sauf si vous renouvelez votre adhésion, n'oubliez pas de joindre à votre demande :

- Une copie d'un justificatif de domicile
- Une photo d'identité récente

JE SOUHAITE BÉNÉFICIER DU SERVICE TPMP.

Pour des trajets d'adresse à adresse, réservés aux Personnes à Mobilité Réduite.

Sauf si vous renouvelez votre adhésion, n'oubliez pas de joindre à votre demande :

- Une copie d'un justificatif de domicile
- Une photo d'identité récente et de bonne qualité
- Le questionnaire médical complété par votre médecin traitant
- Si vous les possédez, une copie de votre carte d'invalidité ou de votre attestation G.I.R. 1 à 4

Retournez votre demande compétente d'adhésion à :

**Espace Linéad
Service Transport à la Demande
4 rue de Châteaudun, 28 100 DREUX**

**Vous recevrez votre carte d'adhérent sous 10 jours. Votre adhésion est valable pour un an.
Vous pourrez ensuite réserver vos déplacements en appelant le 02 37 64 84 95.**

Partie réservée à Linéad

Agent :

N° adhérent :

Première demande (client non inscrit)

Renouvellement d'adhésion

Changement de coordonnées

Date adhésion :

Accès provisoire jusqu'au :

Accès permanent

Accès refusé

Véhicule préconisé : Minibus Véhicule léger

Accompagnateur obligatoire : Oui Non

Conditions générales d'adhésion & d'utilisation du service de Transport à la Demande Linéad

1. Description du service

Le Transport à la Demande Linéad (TAD) est un service disponible sur toutes les communes de Dreux Agglomération, accessible sur réservation préalable.

Le transport est assuré à partir de points d'arrêts, dont la liste est disponible auprès de l'Espace Linéad.

Pour les Personnes à Mobilité Réduite, le transport est assuré depuis le domicile, vers une adresse située sur les communes de Dreux, Vernouillet, Tréon, ou Villemeux-sur-Eure.

Le service fonctionne du lundi au samedi (sauf jours fériés).

Les trajets ont lieu à des heures prédéfinies. La liste complète des horaires proposés est disponible auprès de l'Espace Linéad.

2. Conditions d'adhésion au service

L'accès au service de Transport à la Demande Linéad, est soumis à une adhésion préalable.

2.1 Pour le TAD d'arrêt à arrêt, la demande est constituée :

- >> Du formulaire d'adhésion complété,
- >> D'une copie d'un justificatif de domicile,
- >> D'une copie d'une pièce d'identité,
- >> D'une photo d'identité récente et de bonne qualité.

L'adhésion est confirmée par l'envoi d'une Carte d'adhérent précisant le numéro d'adhérent et le code secret, nécessaires aux réservations des déplacements.

L'adhésion est gratuite et valable un an.

Le renouvellement est possible dans les mêmes conditions qu'une première demande.

L'adhérent est tenu d'informer l'Espace Linéad des changements de ses coordonnées.

L'Exploitant décline toute responsabilité pour les adhérents mineurs dont les parents n'auraient pas spécifié l'obligation d'accompagnement.

2.2 Pour le TADM d'adresse à adresse, l'adhésion est soumise à la fourniture d'un justificatif médical.

Le demandeur doit constituer un dossier comprenant :

- >> Le formulaire d'adhésion complété,
- >> Une copie d'un justificatif de domicile,
- >> Une photo d'identité récente et de bonne qualité,
- >> Le questionnaire médical complété par le médecin traitant.
- >> Le cas échéant, une copie de la carte d'invalidité ou une copie de l'attestation G.I.R. 1 à 4,

Le dossier complet doit être adressé à l'Espace Linéad. Le demandeur reçoit, sous 15 jours, sa carte d'adhérent. Elle détermine :

- >> Le droit d'accès au service,
- >> La durée de l'adhésion (provisoire ou définitive),
- >> Le type de véhicule adapté au handicap (véhicule léger ou minibus)
- >> La nécessité d'un accompagnateur pour les trajets.

Dans certains cas, une autorisation d'accès provisoire peut être accordée.

3. Réservation des déplacements

Chaque déplacement doit être préalablement réservé.

La réservation a lieu par téléphone, de 15 jours à la veille 14h30 avant le déplacement souhaité.

Pour réserver, le client doit indiquer son numéro d'adhérent, son code secret, la date de son déplacement, son arrêt ou son adresse de départ, son arrêt ou son adresse d'arrivée, son heure de départ

et/ou d'arrivée souhaitée, le nombre de personnes accompagnantes (maximum deux).

Il est possible de réserver plusieurs voyages en une seule fois.

La présence d'enfants en bas âge doit être signalée à la réservation.

L'horaire souhaité peut être modifié par le Chargé de Clientèle dans la limite de plus ou moins 30 minutes, en fonction des demandes des autres adhérents.

Toute annulation doit être signalée au plus tard la veille du déplacement avant 15h00.

4. Organisation des déplacements

L'adhérent est tenu de se présenter au point d'arrêt ou à l'adresse au moins 10 minutes avant l'heure réservée. Le conducteur ne pourra attendre au-delà de l'horaire défini.

Le conducteur peut aider les clients à accéder au véhicule. En revanche, il n'est pas autorisé à accompagner les personnes dans les bâtiments ou à répondre à toute autre demande, quelle qu'en soit le motif.

L'Exploitant du service est seul responsable de l'élaboration des itinéraires. La réservation ne peut en aucun cas être modifiée le jour du déplacement (horaire ou itinéraire).

5. Titre de transport

Le service est accessible à un tarif unique par voyage et par personne. Le tarif est différent selon qu'il s'agit d'un transport d'arrêt à arrêt ou d'adresse à adresse. Les autres titres de la gamme tarifaire Linéad ne sont pas acceptés.

Les enfants de moins de 4 ans voyagent gratuitement.

Le titre de transport ne permet pas les correspondances avec les autres services du réseau Linéad.

Les titres de Transport sont vendus exclusivement à bord des véhicules, au tarif en vigueur à la date du voyage.

Tout déplacement doit être acquitté dès la montée dans le véhicule.

Tout accompagnateur doit s'acquitter d'un titre de transport.

Toute fraude constatée est passible du paiement des indemnités forfaitaires prévues par le Règlement d'Exploitation du réseau Linéad.

L'adhérent est tenu de présenter sa carte au conducteur à chaque voyage.

Aucun remboursement du titre de transport ne peut être accepté, quel que soit le motif invoqué.

6. Résiliation de l'adhésion au service

L'adhésion peut être résiliée à l'initiative de l'Exploitant, pour un des motifs suivants :

- >> En cas de fraude constatée,
- >> En cas de trois annulations hors délais prévus ou de non présentation à l'heure de réservation,
- >> En cas de non respect des dispositions du règlement d'exploitation du réseau Linéad.

L'Exploitant se réserve le droit de refuser toute nouvelle adhésion à un client ayant fait l'objet d'une résiliation.

7. Dispositions diverses

Les données nécessaires à l'adhésion sont obligatoires pour la gestion de votre dossier.

Elles sont destinées exclusivement à Keolis Drouais ou aux services de Dreux Agglomération.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 06/01/1978, vous disposez du droit d'accès et de rectification aux données vous concernant en contactant par courrier : Keolis Drouais, 15 impasse de la Rabette, 28100 Dreux.